

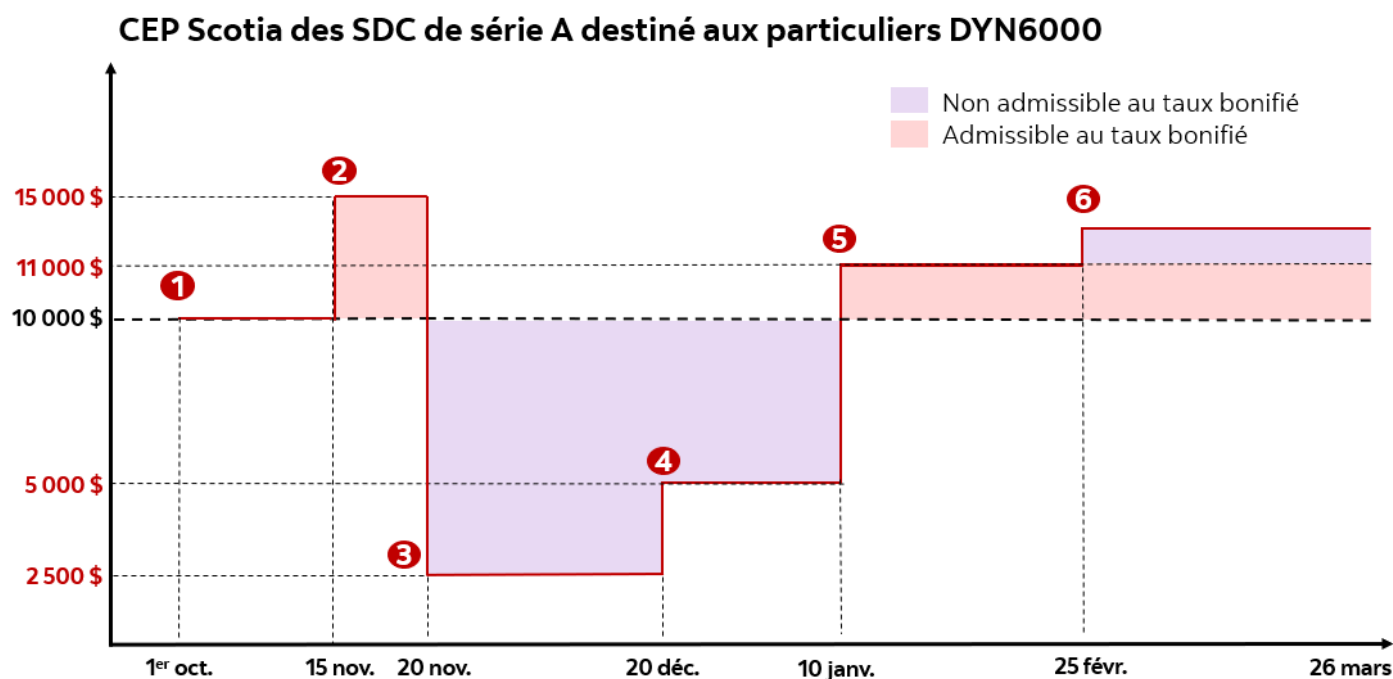
## Comptes d'épargne-placement (CEP) : Comment la prime d'intérêt des CEP des Services de dépôt aux conseillers (SDC) fonctionne-t-elle?

**Calcul des intérêts.** Comme l'intérêt à taux ordinaire, l'intérêt à taux bonifié d'un CEP est calculé quotidiennement (sauf le jour de l'achat ou du transfert) sur le solde du compte et versé le dernier vendredi de chaque mois, ou, si ce jour est férié, le jour ouvrable qui le précède immédiatement.

**Soldes admissibles.** Les soldes existants avant le début de la campagne de prime d'intérêt ne sont pas admissibles au taux bonifié. De même, si, durant la campagne, une opération fait passer le solde **en deçà** de sa valeur initiale au début de la campagne, **le taux bonifié ne s'appliquera pas** sur les nouveaux dépôts jusqu'à ce que le solde dépasse cette valeur initiale. Les intérêts courus versés sur le compte ne sont **pas** admissibles au taux bonifié.

**Opérations admissibles.** Les achats et les transferts sont admissibles au taux d'intérêt bonifié si le solde subséquent est **supérieur** à sa valeur initiale au début de la campagne. Les échanges de parts entre deux CEP des SDC ne sont **pas considérés** comme un nouveau dépôt et ne sont donc pas admissibles au taux d'intérêt bonifié.

**Exemple :** Un client du conseiller Henry Jones détient des parts dans un compte d'épargne-placement Scotia des SDC de série A destiné aux particuliers (DYN6000).



1. L'offre promotionnelle commence le 1<sup>er</sup> octobre. Le solde actuel du client est de 10 000 \$.

2. Le 15 novembre, le client est ravi d'apprendre l'existence de l'offre promotionnelle des SDC. Il demande donc à Henry d'**acheter** des parts additionnelles équivalent à 5 000 \$ dans le CEP DYN6000.  
Solde total : 15 000 \$  
Montant admissible au taux d'intérêt bonifié :  $15\ 000\ \$ - 10\ 000\ \$ = 5\ 000\ \$$
3. Le 20 novembre, le client informe Henry qu'il doit retirer 12 500 \$ du compte pour s'acheter une voiture. Le conseiller **rachète** les fonds.  
Solde total : 2 500 \$  
Montant admissible au taux d'intérêt bonifié :  $0\ \$ (2\ 500\ \$ < 10\ 000\ \$)$
4. Le 20 décembre, le client demande à Henry d'**acheter** des parts additionnelles équivalent à 2 500 \$ dans le CEP DYN6000.  
Solde total : 5 000 \$  
Montant admissible au taux d'intérêt bonifié :  $0\ \$ (5\ 000\ \$ < 10\ 000\ \$)$
5. Le 10 janvier, le client appelle Henry pour lui demander de **transférer** 6 000 \$ du CEP DYN6000 dans un compte de particulier afin de simplifier ses placements.  
Solde total : 11 000 \$  
Montant admissible au taux d'intérêt bonifié :  $1\ 000\ \$ (11\ 000\ \$ - 10\ 000\ \$)$
6. Le 25 février, le client l'appelle de nouveau pour lui demander d'**échanger** ses parts dans le CEP de série A de la BADS DYN5000 (1 500 \$) contre des parts dans le CEP de série A DYN6000.  
Solde total : 12 500 \$  
Montant admissible au taux d'intérêt bonifié :  $1\ 000\ \$ ((12\ 500\ \$ - 1\ 500\ \$) - 10\ 000\ \$)$   
\* Les échanges de parts entre deux CEP des SDC ne sont pas admissibles au taux d'intérêt bonifié.

Pour en savoir plus sur notre gamme de CEP, adressez-vous dès maintenant à un spécialiste au 1-866-884-3434 ou consultez le site [sdc.banquescotia.com](http://sdc.banquescotia.com).

## À propos des Services de dépôt aux conseillers

Créés exclusivement pour répondre aux besoins des conseillers et de leurs clients, les Services de dépôt aux conseillers de la Banque Scotia offrent une gamme complète et concurrentielle de produits en dollar canadien et en dollar américain, à savoir les comptes d'épargne-placement (CEP) et les certificats de placement garanti (CPG) émis par La Banque de Nouvelle-Écosse ou l'une de ses nombreuses filiales.

Les Services de dépôt aux conseillers de la Banque Scotia vous remercient pour votre clientèle.